
◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Libertés publiques : SUD éducation dénonce une fuite en avant dans la répression

Violence policière, arsenal judiciaire et répressif... SUD éducation s'inquiète fortement de la tournure autoritariste que prend le gouvernement à l'égard des manifestant-e-s, comme à l'encontre des fonctionnaires qui contestent son action.

Loi Blanquer : une tentative de museler les personnels

L'article 1 du projet de loi Blanquer vise à museler les enseignant-e-s sur les réseaux sociaux. Le ministre Blanquer a manifestement un problème avec la liberté d'opinion des fonctionnaires et son corollaire, leur liberté d'expression. L'exemple de l'enseignante de Dijon qui s'est exprimée sur tweeter en est une parfaite illustration. Il a ainsi introduit dans l'article 1 du projet de loi « Pour une école de la confiance » un article qu'il comptait utiliser pour museler les enseignant-e-s, bien que cet article n'ait aucune valeur légale. SUD éducation rappelle que les personnels qui n'ont pas de responsabilité hiérarchique ne sont pas soumis au devoir de réserve. La liberté d'expression des fonctionnaires est un droit : SUD éducation appelle les personnels à le faire vivre.

Répression policière en manifestation

SUD éducation s'inquiète de la répression qui ne cesse de s'abattre et de croître sur les lycéen-ne-s, syndiqués et gilets jaunes. Nous condamnons fermement l'utilisation des armes qui mutilent comme le LBD 40 et les grenades d'encercllement et nous revendiquons leur suppression immédiate. En décembre, les images des 151 lycéen-ne-s de Mantes-la-Jolie agenouillé-e-s ont choqué mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg des violences policières contre les lycéen-ne-s. En février, Louis Boyard, président de l'UNL, qui participait à la manifestation en soutien aux mutilé-e-s et aux blessé-e-s, a été blessé.

Criminalisation du mouvement social

Son Outre les violences policières, le gouvernement utilise l'arsenal judiciaire et répressif pour criminaliser le mouvement social. Parmi de nombreux exemples, des syndicalistes SUD et Solidaires sont concerné-e-s. Par exemple, en janvier, un syndicaliste de SUD éducation dans le Finistère est en garde à vue pour sa participation aux manifestations Gilets jaunes : le mouvement social est criminalisé ! On lui reproche "l'organisation d'une manifestation interdite" et "une entrave à la circulation" dans le cadre du mouvement des Gilets jaunes.

Aujourd'hui, le gouvernement va toujours plus loin en proposant un projet de loi dit "anti-casseurs".

Il souhaite soumettre le droit de manifester à une autorisation préalable, contrôler l'accès aux manifestations et procéder au fichage systématique des manifestant-e-s, hors contrôle judiciaire. En procédant ainsi, le pouvoir ne se cache pas de porter atteinte à la liberté de manifester.

SUD éducation dénonce fermement la violence de la répression policière qui provoque des dommages irréversibles (éborgnement, diminution de l'acuité visuelle, surdit , diminution de l'acuit  auditive, amputations, etc.)

SUD  ducation exige l'arr t imm diat de cette politique et de ces r pressions judiciaires et polici res qui p seront lourdement notamment dans les parcours des lyc en-ne-s.

SUD  ducation d nonce la p nalisation de la participation   un rassemblement.

Le gouvernement doit cesser imm diatement d'attaquer et d'agresser les manifestant-e-s. Le droit d'expression, de r union et de mobilisation doit  tre garanti   tous et   toutes.

SUD  ducation revendique :

- le retrait du projet de loi «anti-manifestation » ;**
- l'abandon des poursuites   l'encontre des victimes de la r pression polici re et leur indemnisation ;**
- l'interdiction des armes mutilantes (LBD 40, grenades de d sencerclement...)** ;
- l'arr t et la fin de l'impunit  des violences polici res.**